

Semaine de la presse

Lexique

Le vocabulaire de la presse

Sources : *Le petit Larousse 2014, wikipedia.fr, Wiktionnaire.*

Général

Presse : ensemble de journaux et de revues.

Journal : publication périodique, en général quotidienne ou hebdomadaire, qui donne des informations générales.

Revue : publication périodique spécialisée.

Les médias : un média est un support qui permet de communiquer un message entre un émetteur et un récepteur.

On définit souvent par « les médias » l'ensemble des entreprises médiatiques : entreprises de presse, de télévision, de radio, sites d'information et diffuseurs de contenu sur internet.

Périodicité

Périodicité d'un magazine : fréquence à laquelle le magazine est publié.

Quotidien : journal qui est publié une fois par jour (ex. : Les Nouvelles Calédoniennes).

Hebdomadaire : journal qui est publié une fois par semaine.

Mensuel : revue publiée une fois par mois (ex. So Foot).

Bimestriel : revue publiée une fois tous les deux mois.

Trimestriel : revue publiée une fois tous les trois mois (ex. Construire les Loyauté).

Hors série : numéro publié en supplément d'une revue.

Création d'un journal

Conférence de rédaction : réunion au cours de laquelle les journalistes et le rédacteur en chef décident des sujets qui seront traités.

Bouclage : le moment où on ne peut plus rien modifier car la maquette va partir à l'impression.

Maquette : document réalisé grâce à un logiciel de publication par ordinateur, qui permettra d'imprimer le journal.

Espace publicitaire : publicité d'un magazine.

Fact checking : vérification des faits, d'une information.

Crowd sourcing : information par la foule. Le journaliste récolte aussi ses informations de témoins présents lors des événements ; il peut recevoir des informations via les réseaux sociaux, mais il les vérifie ensuite systématiquement.

Agence de presse : agence spécialisée dans le recueil et la diffusion d'informations, à laquelle sont abonnés les journaux d'information (ex. afp). Ces agences envoient des dépêches, des messages d'information que les journalistes exploitent ensuite.

Diffamation : fait de porter atteinte à la réputation de quelqu'un par des mensonges.

Ligne éditoriale : La ligne éditoriale représente l'ensemble des choix et décisions prises par la direction d'un journal, pour suivre une ligne morale ou éthique définie ou des opinions politiques.

Composition d'un article

Le titre : le nom de l'article, il est écrit en gros.

Le chapô : sous le titre, quelques lignes en gras qui donnent envie de lire l'article.

Le corps : l'article en lui-même

L'inter : entre les articles, un ou deux mots en gras qui aèrent le texte et indiquent ce dont va parler le paragraphe suivant.

L'encadré : un paragraphe mis en valeur, en général sur le côté et souvent encadré.

L'exergue : une phrase, une citation tirée de l'article et mise en valeur.

La signature : le nom du journaliste qui a écrit l'article.

Métiers de la presse

Directeur de publication : c'est la personne responsable du contenu d'un journal ou d'une revue, y compris en cas de diffamation.

Rédacteur en chef : il anime une équipe de journalistes et veille au respect de la ligne éditoriale d'un journal papier ou audiovisuel. Il recueille les propositions de sujets, en propose, peut en développer et en produire certains lui-même. Il assure également le lien avec la direction et les autres services du journal.

Secrétaire de rédaction : c'est un journaliste dont la fonction est de travailler à la lisibilité des textes qui vont être publiés.

Journaliste : professionnel qui écrit les articles. Il sélectionne les informations, les vérifie et les met en forme.

Reporter : journaliste qui effectue des enquêtes et collecte des informations sur le terrain.

Journaliste de données ou data journaliste : journaliste qui étudie des données (chiffres, graphiques...) communiquées par des administrations ou des entreprises afin d'étayer des faits ou de mener des enquêtes.

Envoyé spécial : reporter envoyé par un média à l'étranger afin de réaliser des enquêtes de terrain, souvent dans des zones de conflit.

Photographe de presse : professionnel qui utilise la photographie comme moyen principal pour transmettre des informations journalistiques.

Composition d'un journal

La Une : la première page, où figure le titre, le titre du dossier et parfois l'éditorial.

L'éditorial : article qui exprime l'opinion d'un journaliste, en général le rédacteur en chef ou le directeur de la publication.

Le sommaire : la liste du contenu du journal, où chaque article est listé à côté du numéro de la page où on peut le trouver.

L'ours : bloc de texte listant les personnes ayant participé à la fabrication du journal.

La rubrique : thématique d'articles qui revient régulièrement dans un journal. Ex. : La rubrique des faits divers.

Le dossier : ensemble d'articles avec un thème commun.

L'article de presse : écrit rédigé par un professionnel, présentant une information qui a été vérifiée.